

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

Publication : 23/05/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-5-7-3

Séance du vendredi 16 mai 2014

FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN RENCONTRE INTERNATIONALE DE PLIEURS DE PAPIER AUX TROIS-EPIS EN 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-12-3 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 "Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines",
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde et autorise le versement d'une subvention de 500 € à l'Association ORIGAMI ALSACE Horbourg-Wihr pour une rencontre internationale d'art du pliage de papier aux Trois-Epis du 29 mai au 1^{er} juin 2014 ;
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 500 € sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir sur le programme J718, ligne 65-021-6574-3277-029.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions